



Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

Infolettre bimensuelle du
6 mars 2025
#42

La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.

L'ADLPP réalise pour les esprits libres, une **revue de presse** sur la laïcité en France et dans le monde, couvrant des domaines tels que la culture, la politique, l'éducation, la société, le féminisme, l'humanisme et la liberté de conscience. Nous ne prétendons pas aborder tous les aspects où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu, mais plutôt offrir un aperçu des informations disponibles.

AVERTISSEMENT

👉 Les articles collectés ne sont pas tous en faveur de la liberté de conscience, car les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs. C'est précisément pour mieux comprendre les menaces qui pèsent sur cette liberté que nous proposons cette veille numérique. 👉

UNE ASSOCIATION NE PEUT ŒUVRER QU'À LA MESURE DU NOMBRE DE SES ADHÉRENTS

REJOIGNEZ L'ADLPP POUR LA RENFORCER DANS SES COMBATS
EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET DE LA RAISON

ANTISÉMITISME



Lutte contre l'antisémitisme dans le supérieur : que contient la proposition de loi adoptée en première lecture au Sénat ?

Le texte, adopté à l'unanimité par les sénateurs jeudi, insiste en trois articles sur la prévention, le suivi et la sanction des actes antisémites dans l'enseignement supérieur.

Sommaire

1. Une sensibilisation à la lutte contre l'antisémitisme et le racisme tout au long de la scolarité,
2. Un renforcement des dispositifs de prévention et de signalement,
3. L'élargissement de la procédure disciplinaire.

Lire la suite





Sondage exclusif : les chiffres chocs de l'antisémitisme à l'école

D'après une enquête Ifop pour le Crif, parmi les élèves ayant des camarades juifs, 48 % ont déjà été exposés à des propos ou actes antisémites dans leur établissement.

Sommaire

1. Plus d'un élève sur deux témoin de propos antijuifs,
2. Une judéophobie reposant sur un triptyque idéologique,
3. Des taux d'antisémitisme « particulièrement alarmants » en REP,
4. « Une école qui faillit à sa mission la plus fondamentale ».

[Lire la suite](#)



ATHÉISME



RENCONTRE | Bernard Guillon, l'apôtre militant des athées de France

À la tête de l'Union des athées, le médecin, témoin des violences faites au nom de Dieu, prêche en faveur de l'humain, la laïcité et la science. Avec le souhait d'être plus écouté.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

**Article issu du quotidien,
Ouest-France, le 27 février 2025**

(...)

Il porte l'estocade, retraçant la « persécution perpétuelle des athées ». Et le supplice du jeune chevalier de La Barre, condamné pour impiété, blasphèmes, sacrilèges... torturé et exécuté en 1766. Le dernier pour ce motif. « Il a eu les os brisés, avant d'être décapité. Tout cela 150 ans avant la séparation des Églises et de l'État. »

« L'athéisme mène à l'humanisme », oppose Bernard Guillon, citant le philosophe André Comte-Sponville. « La rationalité, c'est ce qu'on a choisi de mieux pour définir des règles communes. Parce qu'une croyance – il en existe tant – ne pourra jamais convenir à tous. »

(...)

Qu'est-ce qui l'a éloigné de Dieu ? Le militantisme avec ses copains socialistes (PSU) du lycée Colbert, à Paris. Et les lectures... « À partir du moment où je me suis ouvert à la connaissance, j'ai laissé tomber l'Église. »

Ne plus croire qu'en l'humain lui suffit. Mais il dit combien il apprécie de faire société avec ceux qui ont la foi. « Je vais manger pour shabbat chez des amis juifs. Je partage la rupture du jeûne du ramadan avec des amis musulmans. Je vais chanter minuit chrétien dans des églises, et parfois dans des temples, quand il y a besoin d'un chanteur ».

(...)

« Aujourd'hui, plus personne ne lit la Bible en pensant que la création en six jours est la vérité. La science nous aide à comprendre. Mais elle ne dirige pas tout », fait remarquer Françoise. Soulignant les limites de « la foi » en la rationalité et l'humain de son ami Bernard. Ainsi que la sempiternelle part de mystère. De quoi relancer... d'infinies discussions.



AUMÔNIER



À l'armée, une laïcité « conciliante et apaisée »

Analyse | L'armée assure, sans faire de vague, un accès au culte par la présence de ses aumôniers militaires. Et l'uniforme garantit la neutralité face aux signes religieux ostentatoires. Religions et société, la nouvelle donne.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
La Croix, le 18 février 2025**

(...)

L'armée entretient sans faire de vague, à l'intérieur de ses bases, des lieux de culte qui sont pris en charge par des prêtres, des pasteurs, des imams et des rabbins. À Balard par exemple, le vaste centre de commandement de l'armée française, qui s'étend aux portes du 15^e arrondissement de Paris, les différentes religions se partagent une salle interculturelle, qui a des cloisons modulables en fonction des cérémonies.

L'institution militaire prend au pied de la lettre la loi de 1905, dont l'article 1^{er} rappelle que la République « garantit le libre exercice des cultes ». En salariant 203 aumôniers d'active, elle assure aux soldats qui le souhaitent un accompagnement spirituel au moment où ils se trouvent isolés à l'intérieur des casernes et des bases à l'étranger. « L'armée a réussi à mettre en place une laïcité apaisée et conciliante, note le sociologue et historien Jean Baubérot. La religion n'est pas un objet de crispation dans l'institution militaire, qui a su intégrer les jeunes musulmans. »

Les premiers aumôniers musulmans ont ainsi rejoint la troupe à partir de 2005. Ils sont aujourd'hui au nombre de 30, pour 34 aumôniers d'active protestants, 18 israélites et 121 catholiques, sans compter les quelque 130 réservistes des quatre confessions. Les aumôniers se doivent d'être à l'écoute de tous, et pas seulement des soldats qui partagent leur foi.

(...)

Les jeunes engagés sont plongés dès leurs premiers jours de la formation dans un collectif où tout le monde est habillé de la même manière, ce qui atténue les potentielles revendications religieuses.





Ces diplômes universitaires qui forment les aumôniers à la laïcité

Analyse | Depuis 2017, la loi oblige les aumôniers de prison, hospitaliers ou militaires, rémunérés ou indemnisés, à valider un diplôme universitaire sur le fait religieux et la laïcité. Reportage à l'Institut catholique de Paris, qui a ouvert la première formation de ce type en 2008. Religions et société, la nouvelle donne.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
La Croix, le 21 février 2025**

(...)

Droit des cultes, neutralité religieuse dans les entreprises et services publics, approche comparative de la laïcité en Europe, géopolitique des religions, panorama religieux de la France contemporaine, droit des aumôneries... Les thématiques abordées au cours des deux cents heures de formation sont riches. « À l'hôpital, on rencontre des personnes en situation de vulnérabilité, souligne Yves Chevalier. Je suis tenu de respecter absolument le territoire de chacune des personnes que je rencontre dans cette mission, patient comme soignant. Cette formation me permet de mieux comprendre le contexte dans lequel j'interviens, cela me permet de mieux saisir la responsabilité qui est la mienne au sein des équipes de l'hôpital.

»

(...)

Pour Burçin Cebeci, enseignant en lettres et histoire-géographie dans un lycée professionnel, cette formation permet de « consolider ses recherches personnelles » sur les enjeux autour de la laïcité et de la loi de 1905. « Tout enseignant est censé transmettre les valeurs de la République et de la laïcité », souligne-t-il. Mais il constate « une méconnaissance du principe de laïcité ». « J'ai très vite remarqué de mauvaises représentations, qui entraînent des situations conflictuelles, confie-t-il. La liberté de conscience des enseignants reste une question floue voire un tabou... J'ai aussi découvert que la stricte neutralité à laquelle sont tenus les enseignants ne concerne pas que le religieux, mais aussi les convictions philosophiques, politiques, ce qui n'est pas toujours respecté. » Burçin Cebeci reste marqué par une collègue enseignante qui déclare son athéisme ouvertement en contexte professionnel. « L'athéisme est souvent confondu avec la laïcité, déplore-t-il. Cette formation permet de déminer les tensions. » Et d'aborder les cas auxquels peuvent être confrontés les uns et les autres dans leurs fonctions.

(...)

Après la Catho de Paris, pionnière de cette offre universitaire en 2008, les universités de Strasbourg, Lyon, Aix, Montpellier et Bordeaux s'y sont mises. En 2015, Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'intérieur, avait rappelé la volonté du gouvernement de voir ce nombre de DU doubler. Le décret du 3 mai 2017, rendant obligatoire la validation d'une telle formation pour les aumôniers rémunérés ou indemnisés, participe au déploiement de ces formations. Depuis 2017, plus de 2700 personnes ont validé l'un de ces DU. En 2023, un arrêté a renforcé les attendus pour l'agrément de ces formations, tout en veillant au maintien de la liberté académique. Ainsi, un nouveau bloc d'enseignements relatif aux « fondements et grands principes de la laïcité » a été ajouté pour consolider les enseignements autour de ce thème.

Lire la suite

EXTRÊME DROITE



Salut nazi d'un étudiant à la Faculté d'Arras : un mois d'exclusion pour l'auteur, la justice saisie

La photo d'un étudiant faisant un salut nazi a été publiée sur les réseaux sociaux par l'union des étudiants communistes de la Faculté d'Arras. Le parquet a ouvert une enquête. L'auteur a reconnu les faits ce vendredi matin devant les instances de l'université arrageoise. Il a été exclu pour un mois au moins.

Sommaire

1. Une enquête pénale ouverte, l'élève exclu,
2. Une "banalisation des idées d'extrême droite" pour la gauche.

[Lire la suite](#)



Manifestations du 8-Mars : quel est ce collectif Némésis dont la présence suscite la colère d'associations féministes ?

Proche de l'extrême droite et habitué aux actions coup de poing, le collectif Némésis compte rejoindre la manifestation parisienne du 8-Mars ce samedi. De nombreuses associations féministes jugent son combat identitaire incompatible avec la cause des femmes.

Sommaire

1. "Elles n'ont rien à faire dans cette manifestation",
2. Peu de militantes,
3. Némésis avait appelé à voter pour le RN en 2024,
4. Bruno Retailleau avait salué la cofondatrice du mouvement.

[Lire la suite](#)



FÉMINISME & 8 MARS



Sarah Barukh : "Si vous voulez sauver le monde, devenez féministes !"

À l'approche de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le 8 mars, l'écrivaine Sarah Barukh explique pourquoi l'émancipation des femmes profiterait à la société tout entière.

[Lire la suite](#)





« Les féministes vont trop loin » : le même refrain depuis un siècle

En 1977 par décision de l'ONU, le 8 mars devenait la journée internationale des droits des femmes. Droit de vote, à l'éducation, indépendance financière, contrôle de son corps, égalité salariale... Les combats demeurent de par le monde, à conquérir ou parce qu'ils reculent. Pendant ce temps, les réactionnaires reviennent en boucle avec les mêmes attaques anti-féministes pour dévaloriser leur lutte.

[Lire la suite](#)



Journée internationale des droits des femmes : "Les garçons ne se sentent pas concernés, ils croient qu'il n'y a plus de sexisme en France"

La perception du sexisme en France est de plus en plus différente entre les jeunes femmes et les jeunes hommes, dévoile le nouveau rapport du Haut Conseil à l'Égalité. Un constat partagé par des étudiantes féministes, alors qu'a lieu la journée internationale des droits des femmes ce samedi 8 mars.

Sommaire

1. Miroir du débat médiatique et politique,
2. Une lutte commune aux deux genres,
3. Stéréotypes de genre,
4. Une société très genrée,
5. L'éducation pour lutter contre le sexisme.

[Lire la suite](#)



FIN DE VIE



Le grand entretien | Claire Fourcade : « La fin de vie est un débat dans lequel le réel est absent »

Médecin dans le pôle de soins palliatifs de la polyclinique Le Languedoc à Narbonne, Claire Fourcade est présidente de la société française d'accompagnement et de soins palliatifs.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
"La Croix", le 8 mars 2025**

Sommaire

1. Depuis deux ans et demi, vous êtes en première ligne dans le débat sur la fin de vie. Qu'est-ce qui vous motive à poursuivre ce combat ?

2. **Le débat parlementaire sur le sujet reprendra le 12 mai avec un texte scindé en deux. Une séparation que vous réclamez de longue date et qui doit vous satisfaire, mais qui change quoi ?**

"Cette distinction a le mérite de la clarté, sur le fond comme sur la forme. Sur le fond, c'est reconnaître qu'une loi sur les soins palliatifs est une loi purement médicale qui touche à la question

du soin, de l'amélioration de la qualité et de l'accès, à celle de l'organisation des parcours de prise en charge ou de la formation des soignants. Alors qu'une loi sur l'euthanasie est une loi sociétale qui dit comment la société compte répondre à la demande de mort. Ce sont deux sujets différents, qu'il faut traiter séparément."

3. Votre implication dans ce débat est-elle portée par votre foi ?

"Ma foi me construit. Nous sommes tous tissés d'une histoire familiale, d'expériences et de rencontres personnelles à partir desquelles se forment des convictions intimes. Je suis croyante, catholique. Je n'ai jamais essayé de le masquer, même si certains de mes contradicteurs tentent d'utiliser cette étiquette pour me disqualifier. Sur la question de la fin de vie, un sujet très clivant, la tentation est forte d'inscrire les gens dans des cases."

4. Parfois, on vous présente comme l'opposante anti-euthanasie numéro un. Êtes-vous vraiment contre toute évolution de la loi ?

"C'est une autre étiquette, et j'aimerais m'en débarrasser. La parole que je porte n'est pas une parole contre mais une parole pour. Le cœur battant de mon engagement, c'est l'accès à des soins palliatifs de qualité partout et pour tous, c'est l'inconditionnalité de l'accompagnement à l'approche de la mort. C'est cette dernière qui pousse à dire non à un projet de loi menaçant la relation de soin. Comment entend-on, comment écoute-t-on, comment répond-on à la demande de mort d'un patient ? Voilà les questions que nous, soignants, nous posons au quotidien. C'est bien plus vaste et interpellant que de savoir si l'on est pour ou contre l'euthanasie."

5. Ces demandes que vous évoquez sont-elles fréquentes ? Ont-elles augmenté depuis que le débat sur la fin de vie a été engagé ?

"Ce débat donne l'impression qu'en France, tout le monde meurt dans des souffrances extrêmes après une longue agonie douloureuse. Ce n'est pas la réalité. Dans l'immense majorité des cas, la mort survient tranquillement, calmement ou, à l'inverse, brutalement, de manière inattendue. Et rares sont les malades qui demandent à mourir, aujourd'hui comme hier.

En revanche, il arrive qu'un patient dise : « J'en ai marre. J'aimerais que tout cela s'arrête. » Notre métier est précisément de comprendre le pourquoi, de tirer le fil qui vient derrière. Qu'est-ce qui le fait souffrir ? Une douleur physique ? Une angoisse existentielle ? Qu'est-ce qui l'inquiète ? Qu'est-ce qui compte pour lui ?

À partir de là, on essaye de construire un chemin ensemble. Et le plus souvent, le fait d'avoir pu parler librement de la mort, de la peur qu'elle suscite, d'être écouté avec respect, d'être sûr d'être accompagné jusqu'au bout, fait tomber les craintes et disparaître la demande d'en finir."

6. Quelle réponse apporter quand la demande de mort persiste ?

"J'insiste : ce genre de situation est extrêmement rare. En vingt-cinq ans, notre équipe a dû suivre près de 15 000 patients, et je n'ai rencontré que trois cas de demandes persistantes."

7. Que répond-on aux autres ? Notamment à ceux qui, faute d'une solution en France, envisagent d'aller en Belgique ou en Suisse ?

"C'est difficile à faire comprendre mais, la plupart du temps, le fait de répondre « non » à une demande de mort aide à faire émerger

une autre réponse. À condition que ce « non » ne soit pas un « non » qui ferme la discussion. Il doit dire : « Vous comptez, vous êtes important, vous avez du prix.

(...)

L'euthanasie, pour moi, c'est la loi du plus fort. Une loi pour ceux qui sont capables de se tenir debout face à la mort et d'en décider. Pourtant, l'immense majorité des patients en fin de vie se trouve plutôt dans la perte de contrôle et la fragilité. Voilà pourquoi je souhaite une loi du plus faible. La loi est une réponse collective qui doit d'abord prendre soin des plus vulnérables."

8. « Les soins palliatifs sont un éloge et un aveu de faiblesse, et ils en sont fiers », écrivez-vous dans votre récent ouvrage (lire p. 19). Quelle est cette médecine si mal connue des Français que vous qualifiez de « médecine de l'impuissance » ?

"Sur un plan plus philosophique, les soins palliatifs sont nés en réaction à une médecine très technique et efficiente, mais qui écrase parfois celui qu'elle soigne. La médecine palliative, elle, sait qu'elle ne va pas gagner. Elle doit composer avec le compagnonnage de la mort pour tracer avec le patient un chemin de vie. C'est une médecine qui impose une forme d'humilité. À la relation de puissance, elle préfère celle d'alliance. Nouer des liens est très important."

9. C'est une belle histoire, mais pourquoi avoir choisi cette médecine qui promet aussi « un contact quotidien avec la mort, les pleurs, la tristesse, les plaies, les odeurs nauséabondes », comme vous le décrivez ?

"Bien sûr, il peut arriver qu'on ait envie de s'enfuir. C'est pourquoi le travail en équipe est si important : je dis souvent qu'en travaillant liés les uns aux autres, on se retient mutuellement de tomber. Mais aussi de ne pas aller trop loin dans l'attachement, car on ne peut pas mourir avec chaque patient. Réfléchir collectivement à notre pratique aide à durer."

10. Vous avez cette phrase forte : « Donner la mort, ce serait aussi faire mourir le médecin qui est en moi. » N'avez-vous jamais douté ?

"Quand j'ai commencé, je me disais que, peut-être, un jour, il n'y aurait pas d'autre solution que de transgresser l'interdit. Car ce qui est clair pour moi, et qui l'a toujours été, c'est que l'euthanasie est et doit rester une transgression. Mais cela ne m'est jamais arrivé, et j'ai beaucoup moins cette crainte aujourd'hui car, avec l'expérience, je sais que l'essentiel n'est pas dans la technique mais dans la relation avec le patient qui est toujours à construire, à entretenir, à consolider."

11. Mais comprenez-vous que pour d'autres médecins, l'euthanasie puisse réaliser la promesse de non-abandon du patient ?

"Bien sûr ! Contrairement à un reproche qui m'est souvent adressé, j'ai toujours essayé de ne pas essentialiser la parole des soignants. À la Sfap, nous avons interrogé par trois fois, en 2021, en 2023 puis en 2024, l'ensemble des 10 000 soignants et 6 000 accompagnants."

12. Le suicide assisté implique moins le médecin. Ce ne serait pas un moindre mal ?

"Si l'aide à mourir et les soins palliatifs ne sont pas complémentaires, elles semblent compatibles, comme le montre l'exemple de la Belgique où la légalisation de l'euthanasie n'a pas empêché de développer les soins palliatifs, et où l'on ne constate pas une explosion du nombre d'euthanasies..."

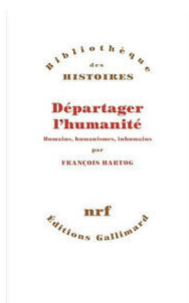
Je rappellerai d'abord que la Belgique a adopté deux lois séparées. Ensuite, tout est question d'appréciation. Depuis la légalisation de l'euthanasie en 2002, le nombre d'euthanasies n'a cessé d'augmenter pour s'établir aujourd'hui, officiellement, à 3 % des décès. Transposé en France, cela représenterait plus de 20 000 euthanasies par an, soit plus de 50 par jour. Enfin, on peut observer que les soins palliatifs belges ont régressé de 19 places dans les classements internationaux en dix ans. Ce recul montre que les choses ne vont pas si bien."

13. Le combat peut sembler perdu d'avance. Qu'est-ce qui vous fait malgré tout garder espoir ?

[Lire la suite](#)



HUMANISME



Humanité et humanisme avec les historiens François Hartog et Vincent Duclert

Pierre-Édouard Deldique reçoit dans son émission deux historiens, sous le thème de l'humanité et de l'humanisme : François Hartog, historien, directeur d'études émérite à l'École des Hautes études en Sciences sociales et Vincent Duclert, historien pour la publication d'un nouveau livre d'Albert Camus.

Avec :

- François Hartog, auteur de *Départager l'humanité* chez Gallimard,
- Vincent Duclert, historien pour la publication d'un nouveau livre d'Albert Camus, un recueil de ses derniers textes dans *Actuelles IV* publié chez Gallimard.

[Écouter la suite](#)



ISLAMISME



L'impact de « Houris » de Kamel Daoud sur la perception de la décennie noire en Algérie

Censuré en Algérie, attaqué en justice en France, « Houris » de Kamel Daoud réveille les fantômes d'une histoire refoulée. Quand la littérature devient une affaire d'État.

Sommaire

1. Un roman interdit en Algérie ?
2. Un procès à la littérature ?
3. La décennie noire ?
4. « Voler une histoire ».

[Lire la suite](#)

LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



Laïcité : « On court après le soleil »

Loïc est prof d'histoire et de français, contractuel, dans un lycée pro des quartiers Nord de Marseille.

Chaque mois, il raconte ses galères au sein d'une institution toute pétée. Entre sa classe et la salle des profs, face à sa hiérarchie ou devant ses élèves, il se demande : où est-ce qu'on s'est planté ?

[Lire la suite](#)



La laïcité à l'école, une contradiction assumée ?

Un quart des jeunes parents estiment qu'ils ont un conflit de valeurs avec l'école. Ce chiffre, témoigne d'une préoccupation grandissante face à l'école et son application du principe de laïcité. Une contradiction ?

Peut-être pas tant que ça. Car ce qui semble se jouer, ce n'est pas tant un rejet de la laïcité en soi, mais une friction entre des valeurs personnelles et un cadre scolaire perçu comme rigide ou insuffisamment à l'écoute des attentes des familles.

[Voir la vidéo](#)



LAÏCITÉ AU CANADA



Laïcité dans les écoles : le ministre Drainville réagit au rapport sur les 17 écoles et réaffirme son intention de légiférer

QUÉBEC | Le 28 févr. 2025 /CNW/ - Dans la foulée des vérifications faites dans 17 établissements d'enseignement concernant des manquements à la laïcité, le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, confirme son intention de légiférer et d'agir fortement pour répondre aux enjeux soulevés. Les écoles du Québec doivent demeurer des lieux d'apprentissage sains, sécuritaires et laïques pour les élèves. Rappelons que les mandats de vérification ont été réalisés de concert avec le ministre responsable de la Laïcité, M. Jean-François Roberge.

[Lire la suite](#)





Laïcité à l'école : Québec songe à étendre l'interdiction du port de signes religieux

À la suite des vérifications ordonnées en novembre dernier par le gouvernement dans 17 écoles du Québec pour des manquements à la laïcité, le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, songe à interdire le port de signes religieux par le personnel de soutien comme les éducatrices ou les aides à la classe.

Sommaire

1. Congés religieux et prières à l'école,
2. Autocensure,
3. Un projet de loi,
4. Visage découvert pour les élèves,
5. Les autres intervenants en situation d'autorité,
6. Les syndicats prudents.

[Lire la suite](#)



Loi sur la laïcité : Ottawa informe la Cour suprême de son intention d'intervenir

Le procureur général du Canada (PGC) a finalement signalé au plus haut tribunal du pays qu'il entendait se prononcer sur « les questions constitutionnelles » soulevées par la Loi sur la laïcité de l'État du Québec. Le gouvernement Legault, sans surprise, est outré.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ EN EUROPE



La laïcité, une croyance comme les autres ?

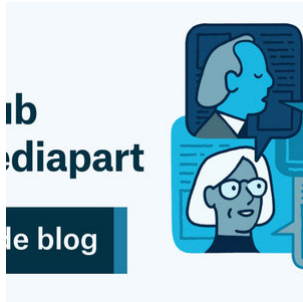
La laïcité est un mot qui est fortement revenu dans la bouche du discours public depuis plus de vingt ans. L'idée est souvent partagée que la sécularisation des sociétés occidentales est la meilleure chose qui soit; une approche où le divin a été mis de côté pour faire place à la science, au rationnel et à la technologie. Sauf qu'avons-nous bel et bien éloigné le sacré ou lui avons-nous seulement donné un autre nom ?

Voilà la réflexion qu'a le philosophe Mohamad Amer Meziane par rapport à la laïcité européenne.

[Lire la suite](#)



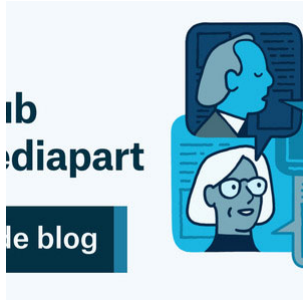
LAÏCITÉ EN FRANCE



Laïcité de quoi est-elle le nom

Les tensions sur la laïcité sont un chiffon rouge pour masquer la liquidation de l'école et la faillite républicaine à contrer un capitalisme de la catastrophe.

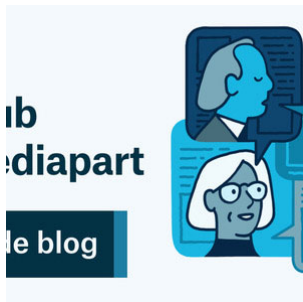
[Lire la suite](#)



Quelle laïcité républicaine? | Le Club

Le contexte politique et social, dramatique, nous oblige à réfléchir rigoureusement sur la laïcité pour éviter d'en donner une interprétation libérale et laxiste, qui fait le jeu des fanatismes, spécialement celui des religions. Indépendamment de leur contenu de croyances hostiles aux sciences, il y a leur dogmatisme, y compris public, et leur opposition entre elles qui nuisent à la paix sociale.

[Lire la suite](#)



Laïcité chérie... Saison II : existe-t-il un « intégrisme républicain » ? | Le Club

Résumé du chapitre précédent : le mois de janvier a été l'occasion d'un tir groupé dans divers organes, où mon humble personne a été mise en cause, façon vérité alternative. Quelqu'un que j'estime m'a demandé de trier, au-delà des affirmations fausses, les réelles divergences pouvant exister et de (ré)expliquer ma position. J'ai décidé de le faire.

[Lire la suite](#)



Nicolas Pénin sur Radio J : "Aucune religion n'a à vous dire la manière dont vous devez finir vos jours"

Nicolas Pénin, grand maître du Grand Orient De France, était l'invité de Christophe Barbier ce mardi matin dans "Le Barbier du matin" dans le 6-9 d'Ilana Ferhadian sur Radio J. Il est revenu sur la loi sur la laïcité de 1905 et le débat sur la fin de vie. "Selon qui arriverait au pouvoir, tout ce que nous avons construit pendant des siècles de liberté peut s'effacer d'un trait de plume. Nous devons constitutionnaliser les deux premiers articles de la loi de 1905 sur la laïcité", a-t-il affirmé. "Les petits reculs d'aujourd'hui seront les grands problèmes de demain."

[Voir la vidéo](#)





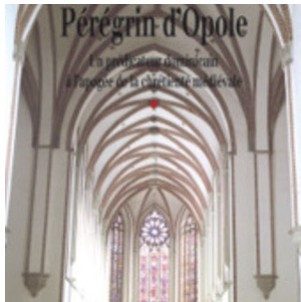
L'ADLPF co-organisatrice du colloque « 120 ans de laïcité 120 ans de liberté » au Sénat le 24 février 2025

Le colloque intitulé « 120 ans de laïcité 120 ans de liberté » qui s'est tenu au Sénat, organisé par cinq associations historiques (GODF, FDDEN, UFAL, CLR et ADLPF) qui sont toutes fondatrices du Collectif laïque national (CLN), a été un franc succès.

[Lire la suite](#)



LECTURE



Les religions et l'Europe | Presses universitaires de Rennes

Cet ouvrage est la traduction des sections du Oxford Handbook on Religion and Europe consacrées à la religion dans l'Europe contemporaine. Les Handbooks sont des ouvrages de référence hautement appréciés dans le monde anglophone. Celui-ci offre un état des lieux unique en son genre des religions en Europe, analysant l'évolution du rapport à la puissance étatique et à l'idée-même d'Europe. Il éclaire les enjeux contemporains liés au religieux, notamment l'évolution des croyances et des pratiques, en procédant par synthèses par religions ou par approches nationales.

Rédigé par des experts et dirigé par deux spécialistes de renommée internationale, cette somme couvre de façon exhaustive un territoire important et une grande diversité religieuse. Il n'existait pas d'équivalent en langue française. Il était donc essentiel de pouvoir offrir à tous, et particulièrement aux chercheurs, étudiants et journalistes, un outil aussi précieux.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ ACADÉMIQUE

LEDEVOIR

Il faut prendre nos distances de l'exemple américain en matière de liberté académique

CANADA | C'est avec inquiétude que nous avons appris que la ministre de l'Enseignement supérieur était à nouveau intervenue pour censurer la liberté académique, cette fois en s'en prenant à des contenus de cours de français au cégep traitant de la littérature de la Palestine. Il y a quelques mois, elle avait bloqué la nomination de la chercheuse Denise Helly comme membre du conseil d'administration de son établissement universitaire, un blocage sans précédent.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ RELIGIEUSE



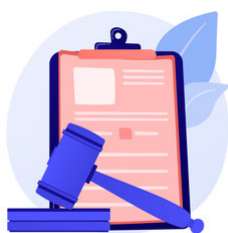
Cuba réitère en Suisse l'inclusion de la liberté religieuse dans sa Constitution

Genève, Suisse, 5 mars (Prensa Latina) | Cuba a souligné hier à Genève, en Suisse, lors du dialogue interactif avec le rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, l'inclusion de ces thèmes dans sa Constitution.

[Lire la suite](#)



LOI SÉPARATISME

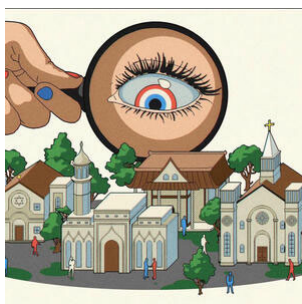


DALLOZ Étudiant - Actualité : point sur la loi séparatisme

En janvier 2025, la commission des lois de l'Assemblée nationale a publié une note sur l'évaluation de la loi confortant le respect des principes de la République du 24 août 2021, parfois appelée « loi séparatisme ».

DAE vous propose de faire un point sur les principaux axes de cette note thématique.

[Lire la suite](#)



Laïcité : comment l'État renforce le contrôle des religions en France

Analyse | La loi séparatisme de 2021 a engagé une grande reprise en main par l'État du régime juridique des associations culturelles. Depuis quatre ans, cela a occasionné bien des difficultés pour les associations, notamment protestantes et musulmanes, avec un bilan qui reste encore à établir. Religions et société, la nouvelle donne.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
La Croix, le 20 février 2025**

(...)

Quatre ans après l'adoption de la loi confortant le respect des principes de la République, souvent surnommée loi séparatisme, c'est un toilettage de la laïcité qui est en train de s'effectuer à bas bruit. Ce long texte ambitionnait, par de multiples leviers, de faire obstacle au repli communautaire et au développement de l'islamisme radical. Or, la réforme a notamment entraîné tous les cultes dans un énorme chantier institutionnel passé largement inaperçu. Le sujet est complexe, mais impacte fortement la vie de communautés religieuses et leurs relations avec la puissance publique.

L'objectif du législateur était de contraindre les associations qui sont en charge d'un lieu de culte à s'organiser sous le statut d'association culturelle (loi 1905) soumises à de nouvelles règles de transparence et de contrôle plus strictes que celles des associations simples (1901) ou encore mixtes (loi 1907, pour des organisations qui ont des activités à la fois culturelles et autres). Ces règles concernent par exemple la présentation de comptes certifiés, la déclaration de financements venus de l'étranger ou les modalités de gouvernance, comme la nomination des ministres du culte par un organe collégial.

Si l'Église catholique, qui est organisée en associations diocésaines, est moins impactée par la réforme, ce n'est pas le cas des cultes protestants et musulmans. Concernant les premiers, près de 4 000 entités locales ou régionales ont dû redéposer en préfecture des dossiers conformes pour obtenir la reconnaissance d'association culturelle.

(...)

De fait, près de quatre ans après la loi, le ministère de l'intérieur est incapable de dresser un bilan de cette remise à plat juridique. Le nombre d'associations culturelles est estimé à 5 000 mais il n'existe aucun recensement officiel. L'Inspection générale de l'administration a été missionnée sur le sujet mais, dans l'attente de son rapport, bien des observateurs sont dubitatifs.

(...)

La loi séparatisme aura contribué à jeter la suspicion sur les associations religieuses. Alors même qu'elles s'engageaient à remettre à jour leurs statuts, des associations évangéliques et musulmanes se sont vu résilier leur contrat d'assurance ou fermer leur compte en banque.

Lire la suite



Loi séparatisme et monde associatif, illustration d'une laïcité plus coercitive

Analyse | La loi séparatisme, votée en août 2021, participe au renforcement d'une approche moins libérale de la laïcité. Au nom de la défense de l'ordre public, un climat de surveillance s'est renforcé, notamment dans le monde associatif, avec l'instauration d'un contrat d'engagement républicain. Religions et société, la nouvelle donne.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
La Croix, le 20 février 2025**

(...)

Par cette législation en effet, toute organisation qui sollicite une subvention publique s'engage, en signant le contrat d'engagement républicain (CER) à « respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République », ou encore « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ».

(...)

Au regard de ses détracteurs, le principal défaut de cette stratégie est d'instaurer une coercition globale, qui impacte toutes les réalités sociales. Le CER ne cible pas que les activités confessionnelles, mais peut affecter l'ensemble du tissu associatif, en particulier les organisations de défense de l'environnement qui ont recours à des méthodes de désobéissance civile, comme l'occupation – en principe pacifique – de certains sites.

(...)

Les sénateurs avaient tenté de faire mieux, en mars 2024, avec la publication d'un rapport, corédigé par l'une des rares parlementaires qui s'intéresse vraiment au sujet, Jacqueline Eustache-Brinio. La sénatrice LR du Val-d'Oise s'inquiète « qu'au nom de la lutte contre l'influence islamiste, on ait mis en place des outils qui embêtent tous les cultes ». Et pour quel résultat ? Le rapport reste circonspect. Il s'interroge notamment sur l'efficacité réelle de cette loi qui ambitionnait d'être la grande réforme régalienne du président Macron.

[Lire la suite](#)



NEUTRALITÉ DU SERVICE PUBLIC



Crèches dans les mairies : "Une inégalité entre citoyens selon leur religion au profit de l'une d'entre elles"

Yoann Gillet, député RN élu dans la première circonscription du Gard, a déposé un projet de modification de l'article 28 de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 afin d'autoriser l'installation de crèches de Noël dans les bâtiments publics. Jean-Pierre Sakoun, président d'Unité Laïque, et Pierre Ouzoulias, vice-président PCF du Sénat, appellent tous les partis à rejeter sans ambiguïté cette initiative qui constitue, selon eux, une menace à l'unité républicaine.

Sommaire

1. LIBERTÉ DE CONSCIENCE VS. LIBERTÉ RELIGIEUSE,
2. OFFENSIVE CONTRE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE MENÉE PAR LE RN.

[Lire la suite](#)



Crèches à Béziers et Perpignan en décembre 2023 : le tribunal annule les décisions autorisant leurs installations

Saisi notamment par la Ligue des droits de l'homme et le Groupe de la libre pensée de Béziers et environs, le tribunal a annulé les décisions autorisant l'installation de crèches de la nativité dans les mairies de Béziers et Perpignan. Les conditions permettant l'installation d'une crèche dans un bâtiment public n'étaient pas réunies.

[Lire la suite](#)





Y'a qu'à crêcher dans la rue : la laïcité ne l'interdit pas !

Le droit propre aux crèches de la nativité, le mode d'emploi forgé par le Conseil d'État impose une différence selon que celle-ci se trouve ou non « dans l'enceinte des bâtiments publics, sièges d'une collectivité publique ou d'un service public » (avec une spécificité, par ailleurs, en Alsace et en Moselle)... En dehors de ces cas, une crèche, son petit Jésus et autres ânes et santons, portés par une personne publique, ne seront illégaux que si cette démarche constitue « un acte de prosélytisme ou de revendication d'une opinion religieuse. »

Sur cette base, le juge des référés du TA d'Amiens vient d'admettre la légalité d'une crèche de la nativité installée dans les rues de cette capitale picarde... Une décision qui d'ailleurs en rejoint d'autres admettant plus de manifestations religieuses avec implication des collectivités territoriales dans la rue qu'ailleurs.

[Lire la suite](#)



EMPREINTES D'HISTOIRE | Pourquoi l'Archange Michel est-il un symbole religieux dont les juges peuvent interdire l'exposition sur le domaine public ?

Cette semaine, notre chroniqueur revient sur l'affaire de la statue de Saint-Michel installée en Vendée par la municipalité des Sables-d'Olonne devant une église Saint-Michel sur une parcelle communale. Une affaire qui a mobilisé les journalistes de presse écrite et télévisée, qui a fait intervenir et même déplacer des personnages politiques, et qui a fait travailler les juges. Une polémique qui a amené un archange à se mouvoir de quelques mètres.

Sommaire

1. Une statue familière récupérée,
2. La volonté d'un maire, d'une municipalité et d'une population,
3. Le recours gagnant d'une association laïque offensive,
4. Un Archange finalement déplacé de quelques mètres : fin d'une polémique,
5. Saint-Michel, un sujet uniquement religieux ?

[Lire la suite](#)



PORT DE L'UNIFORME À L'ÉCOLE



Quel est le coût de l'expérimentation de l'uniforme à l'école ?

Réponse du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : Dans la perspective d'améliorer le climat scolaire et la réussite éducative, le gouvernement a souhaité lancer, au titre des années scolaires 2024-2025 et 2025-2026, une expérimentation du port d'une tenue commune par les élèves des écoles et des établissements scolaires.

Cette expérimentation repose sur l'engagement volontaire et concerté d'une centaine d'établissements et de leurs collectivités territoriales de rattachement.



PORT DU VOILE



Le devoir de rire de ceux qui sont toujours sur autrui les premiers à médire | Le Club

Ce billet a été écrit avant le 22 février, date de l'attentat islamiste à Mulhouse qui a fait une victime et plusieurs blessés. Le contenu a été maintenu car il est plus que jamais essentiel d'exiger de nos institutions la cohérence de l'action politique. Seul un tissu social structuré peut limiter le passage aux actes radicaux.

[Lire la suite](#)



PRINCIPE DE LAÏCITÉ DANS LE SPORT



Une espoir du 400m privée de sélection en équipe de France à cause de son voile

ATHLÉTISME | Championne de France sur 400m chez les cadettes, Kawtar Merzaq était sélectionnable pour représenter la France dans un match contre le Portugal et l'Italie à Metz, début mars. Mais elle ne sera pas du rendez-vous.

Sommaire

1. L'interdiction du port du voile inspiré de la charte olympique... qui l'autorise?
2. « Si la loi passe, elle n'a plus de carrière sportive ».

[Lire la suite](#)



Hidjabs, collants, prières collectives... Enquête sur ce communautarisme islamiste qui s'enracine dans le sport

ENQUÊTE | Alors que de nombreuses fédérations sont demandeuses d'un cadre législatif clair qui les protège et conforte leurs décisions, une proposition de loi a été votée mardi au Sénat, ouvrant la voie à l'interdiction du voile dans toutes les compétitions.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

**Article issu du quotidien,
Le Figaro, le 19 février 2025**

(...)

En sa qualité de conseil de l'association Engagements France Solidarité, attachée à la « promotion des valeurs républicaines », Me Manon Sieraczek a écrit à la Fédération française de lutte. «

En cas de manquements constatés, des mesures sont immédiatement prises par l'instance fédérale afin de les faire cesser », lui a répondu la nouvelle présidente, Lise Legrand. Or ces manquements ne sont pas les premiers... Début octobre, au Kazakhstan, lors des championnats du monde de lutte (United World Wrestling), c'est revêtue de son hidjab de sport que la Française Sana Ndiaye avait concouru. Sur le podium, en tenue officielle de l'équipe de France, c'est toujours voilée qu'elle s'était vu remettre une médaille d'or en jiu-jitsu et une d'argent en grappling.

(...)

La loi en préparation ? « On se trompe de combat ! tranche Marc-Henri Kugler. Alors que beaucoup de jeunes femmes ont déjà bien du mérite, car elles bravent l'interdiction par leurs familles de jouer au rugby, c e serait au contraire les pousser à se replier sur elles-mêmes et renforcer le communautarisme. Cela incite déjà certaines, dans d'autres sports, à créer leurs propres clubs ! Il y a d'ailleurs aussi un joueur de rugby qui a une énorme croix sur le bras ; va-t-on demander à tous de cacher leurs tatouages et d'arrêter de se signer sur le terrain ? »

(...)

Faut-il interdire les signes religieux uniquement sur le terrain ? pendant l'entraînement ? sur le podium ? s'interrogent les rapporteurs de cette mission flash. « Ce qui me frappe le plus, résume la députée, c'est la demande unanime des fédérations de légiférer, avec une vraie doctrine générale, pour qu'elles puissent y voir clair et se fonder sur la légitimité de la loi. »

(...)

L'école et le sport sont « les deux principaux vecteurs de l'entrisme islamiste », insiste le rapporteur. « Au cours de nos auditions, on a par exemple eu le cas d'un club de basket où les jeunes filles qui refusaient de porter le voile étaient exclues, témoigne-t-il. On observe une diffusion générale de comportements remettant en cause le vivre-ensemble et l'universalisme du sport. De nombreux acteurs de terrain déplorent la multiplication d'atteintes à la laïcité relevant de la « permissivité », voire du « repli communautaire ». » Les sports les plus concernés sont le football, les sports de combat ou encore le tir à l'arc. Une vingtaine de clubs seraient actuellement suivis par le renseignement territorial, notamment des structures de sport de combat.

(...)

Rappelant que « le principe de neutralité du service public s'applique aux fédérations sportives qui sont en charge d'un service public », le Conseil d'État avait jugé, en 2023, que l'interdiction du hidjab imposée par la FFF était à la fois « adaptée et proportionnée ». Ainsi recalé par la plus haute juridiction administrative, le collectif Les Hijabeuses a porté l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). « La question est inédite devant la CEDH puisqu'une telle interdiction n'existe qu'en France, pointe Me Marion Ogier, avocate du collectif. La phase de filtre a été passée en six mois seulement, ce qui me fait croire que l'on peut avoir une décision d'ici à la fin de l'année. »

(...)

Près d'un an après avoir été déposée par le sénateur LR Michel Savin, la proposition de loi compte bien « mettre fin à la confusion largement exploitée par ceux qui veulent détruire notre modèle républicain », scande son collègue Stéphane Piednoir. « En 2021, rappelle-t-il, la ministre Roxana Maracineanu déclarait avoir identifié 127 des 380 000 associations sportives comme étant en relation avec une mouvance séparatiste, dont 29 tenues par l'islam radical. Cinq établissements ont été fermés. » « Ainsi, 122 clubs en lien avec la mouvance séparatiste resteraient ouverts ?

s'effare le rapporteur. Certes, la période d'instabilité politique que nous avons connue en 2024 n'a pas aidé. Mais cela représente potentiellement 11 000 sportifs pratiquant dans de tels clubs... Qui peut s'accommoder de cela ? »

[Lire la suite](#)



Laïcité : le port de signes religieux bientôt interdit dans les compétitions sportives ?

Le 18 février, le Sénat examine une proposition de loi visant à interdire le port de signes religieux dans les compétitions sportives. Une disposition déjà votée à deux reprises, en 2021 et 2022, mais qui ne s'est pas encore traduite dans la loi. À gauche, certains dénoncent « un acharnement à l'égard des femmes voilées ».

Sommaire

1. Le port du burkini interdit dans les piscines publiques,
2. La laïcité « dénaturée pour interdire à des jeunes femmes la pratique sportive ».

[Lire la suite](#)



Laïcité : dans une ambiance électrique, le Sénat adopte un texte pour interdire le port de signes religieux dans les compétitions sportives

Mardi, le Sénat a adopté la proposition de loi portée par Les Républicains visant à interdire le port de signes religieux dans les compétitions sportives et dans les piscines municipales. Le débat a séparé les élus de gauche des élus de droite dans deux positions inconciliables, les premiers accusant la majorité LR de stigmatiser les femmes musulmanes.

Sommaire

1. Accusation de stigmatisation contre celle du déni,
2. « Collabo »,
3. « On ne veut plus qu'un match de foot s'interrompe pour une prière »,
4. Interdiction du burkini dans les piscines municipales.

[Lire la suite](#)



Assurer le respect du principe de laïcité dans le sport ou restreindre les libertés ? La proposition de loi en débat.

Le Sénat examine aujourd'hui la proposition de loi visant à interdire le port de signes religieux dans les compétitions sportives. La proposition de loi, initiée par le sénateur Les Républicains Michel Savin, vise d'abord à mettre fin à un « flou juridique ». L'article premier vise à interdire le port de signes religieux dans les compétitions « organisées par les fédérations sportives et associations affiliées », qu'elles soient de niveau départemental, régional ou national.

[Lire la suite](#)



Daniel Keller : "pratiques sportives et laïcité : un combat à mener !"

La proposition de loi votée au Sénat sur la prohibition de toute manifestation ostensible des convictions religieuses dans le cadre des structures sportives soulève à nouveau la question de savoir si la laïcité est une source de discrimination au détriment, au cas d'espèce, des musulmans de France.

[Lire la suite](#)



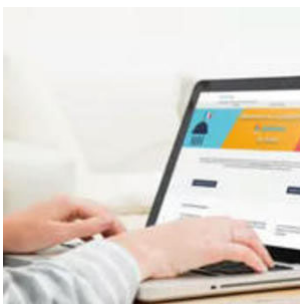
Sport et liberté religieuse : une loi injuste qui exclut les musulmanes en France

Le Sénat français a franchi un nouveau cap dans les restrictions imposées aux libertés religieuses. Mardi 18 février, la Chambre haute a adopté une loi interdisant le port du voile dans toutes les compétitions sportives, y compris pour les amateurs. Une décision qui suscite une profonde indignation au sein de la communauté musulmane et au-delà, tant elle semble s'attaquer directement à la liberté de culte et à l'inclusion des femmes voilées dans la société.

[Lire la suite](#)



PROPOSITION DE LOI



Création d'un Office parlementaire de la laïcité

Proposition de loi portant création d'un Office parlementaire de la laïcité.

[Lire la suite](#)



Principe de laïcité dans le sport

Proposition de loi visant à assurer le respect du principe de laïcité dans le sport.

[Lire la suite](#)





Principe de laïcité dans le sport

Proposition de loi visant à assurer le respect du principe de laïcité dans le sport.

[Lire la suite](#)



RACISME



Qu'est-ce que l'infrapensée raciste ?

Le racisme ne se limite pas aux préjugés individuels : il est enraciné dans la culture et les structures sociales. Avec la notion d'« infrapensée raciste », Michel Agier analyse comment le racisme se reproduit et comment la culture peut être un lieu de domination, mais aussi de résistance.

Avec :

- Michel Agier, ethnologue et anthropologue, directeur de recherches émérite à l'IRD (Institut de recherche pour le développement) et à l'EHESS, spécialiste de l'immigration et de l'exil.

[Écouter la suite](#)



RAMADAN



Y a-t-il un âge à partir duquel l'enfant a le droit de faire ramadan à l'école ?

Le jeûne rituel du ramadan est pratiqué par de nombreux élèves essentiellement à partir du collège. Mais y a-t-il un âge en-dessous duquel l'école peut s'opposer à un jeûne partiel ou total ? On fait le point.

[Lire la suite](#)



RELIGION & ÉTAT



Laïcité : renforcement du contrôle de l'État sur les religions ?

Le débat sur la laïcité en France est relancé avec cette nouvelle interdiction des signes religieux dans les compétitions sportives. Ce texte s'inscrit dans une volonté de réaffirmer la neutralité de l'espace public, mais elle interroge aussi sur une possible extension du contrôle de l'État sur les pratiques religieuses. Certains dénoncent une approche restrictive, et une stigmatisation ciblée. Cette mesure relance la question de la distance entre l'État et les religions. Quelles évolutions pour le modèle français de laïcité ? Débat et analyse avec Loup Besmond, rédacteur en chef adjoint à La Croix et Arnaud Benedetti, rédacteur en chef de la Revue politique et parlementaire.

[Voir la vidéo](#)



RELIGION & INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



Comment l'intelligence artificielle bouscule les religions : « Al Jesus », « Ask Buddha », « Rabbi Bot »...

Comment l'intelligence artificielle bouscule les religions : « Al Jesus », « Ask Buddha », « Rabbi Bot »...

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
Le Monde, le 9 février 2025**

(...)

Le développement de l'intelligence artificielle est en tout cas considéré avec sérieux par la plupart des institutions religieuses, qui appellent à la prudence. « Avec l'IA, nous perdons la touche personnelle et nous perdons l'émotion », déplore dans la revue National Geographic le grand rabbin européen Pinchas Goldschmidt. Selon lui, l'IA ne remplacera jamais un humain, car elle est incapable de s'adapter à la situation de son interlocuteur : « Quel est le contexte social ? Quel est le statut spirituel, mais aussi matériel, de l'humain qui pose une question ? Il n'existe pas de question absolue. Il n'existe pas de réponse absolue. »

(...)

En 2021, le Vatican avait lancé au monde un « Appel pour une éthique de l'intelligence artificielle ». Signé par plusieurs entreprises de technologie – IBM, Microsoft, Cisco –, par le gouvernement italien ainsi que par diverses communautés religieuses, à l'instar de l'Église anglicane et, depuis l'été 2024, d'une quinzaine de leaders de religions orientales (bouddhisme, hindouisme, zoroastrisme, bahaïsme...), ce « pacte » engage les signataires à respecter des principes de transparence, de fiabilité ou de respect de la vie privée.

(...)

Certaines innovations sont déjà particulièrement avancées. En janvier, comme le raconte le New York Times, un rabbin de Houston, au Texas, avait stupéfié les fidèles de sa synagogue en diffusant par haut-parleurs un sermon entièrement généré par l'intelligence artificielle et utilisant sa propre voix, avant d'interroger en direct la machine sur des questions théologiques, auxquelles elle a répondu avec brio. Le rabbin Josh Fixler

présentait ainsi « Rabbi Bot », un outil développé par des data scientists dont il compte se servir pour affiner les réponses à ses fidèles.

Au Japon et en Chine, plusieurs temples bouddhistes se sont même dotés de robots prêtres, auprès de qui l'on peut faire des offrandes ou à qui l'on peut poser une question, à l'image de Mindar, un robot humanoïde de 1,80 mètre représentant Kannon, le bodhisattva de la compassion, dans le temple japonais Kodai-ji, à Kyoto.

(...)

Si la plupart de ces innovations ne touchent que les fidèles concernés, d'autres inquiètent bien au-delà. « Aujourd'hui, un djihadiste qui ne sait ni lire ni écrire pourrait générer une vidéo de propagande de bonne qualité. Le terroriste de l'attentat de janvier 2024 à La Nouvelle-Orléans s'est servi de ChatGPT pour planifier son attentat, tandis que la première vidéo de propagande en français intégralement générée par l'IA a été détectée au printemps 2024 », résumait le politiste Hugo Micheron, le 12 janvier dans un entretien au Monde.

[Lire la suite](#)



RELIGION & SOCIÉTÉ



Laïcité : à Montpellier, le maire et les représentants religieux veulent trouver la bonne distance

Enquête | Sous le prisme d'une laïcité qu'il veut « ferme », le maire socialiste de Montpellier, Michaël Delafosse, entretient des relations avec les représentants locaux des cultes religieux, au gré des protocoles et des rencontres informelles. Chacun joue sa partition, jonglant entre le contact et la distance, sans s'ignorer. Religions et société, la nouvelle donne.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
La Croix, le 19 février 2025**

(...)

Car à Montpellier comme ailleurs, la religion fait partie de la vie sociale. Rupture du jeûne chez les musulmans, messe de Noël des enfants chez les catholiques, célébration au temple protestant, fête à la pagode des bouddhistes, Roch Hachana à la synagogue : « Je suis attentif à manifester ma présence au moins une fois par an dans chacun des cultes présents dans la ville, affirme Michaël Delafosse. Mais lors d'une cérémonie religieuse, je ne manifeste aucun signe d'adhésion, je me tiens droit comme un i », explique-t-il, le ton ferme.

(...)

Imposée à toutes les associations qui réclament des subventions ou l'utilisation de salles municipales, la signature de ce texte, qui les engage à respecter les principes républicains, est l'une des premières mesures de Michaël Delafosse après son élection. « Nous avons par exemple constaté que des lieux municipaux étaient utilisés pour célébrer des cultes, musulmans et évangéliques, dans des conditions qui ne respectaient pas la loi de 1905 », justifie l'élu. Depuis sa prise de fonction, tous les

agents municipaux de la ville et de la métropole ont suivi une formation sur la laïcité.

(...)

Un an plus tard, la loi confortant le respect des principes de la République, ou « loi séparatisme » (2021), a obligé toute association demandeuse de subventions à signer un contrat d'engagement républicain. « Depuis, explique Jean-Jacques Gandini, nous avons pris acte de cette loi en signant la charte montpelliéraine, d'autant que nous utilisons parfois un local municipal. Mais nous restons vigilants au respect de l'esprit de la loi 1905 et à une vision ouverte de la laïcité. »

(...)

C'est d'ailleurs par Montpellier que démarrera au printemps prochain un « tour de France des valeurs de la République », à l'initiative du conseil représentatif des institutions juives de France. Lorsque Perla Danan a fait part de cette initiative au maire, « il m'a d'emblée suggéré d'aborder ce tour par la lutte contre l'antisémitisme, cet accroc à nos valeurs qui ne concerne absolument pas que les juifs ».

[Lire la suite](#)



Laïcité : dans les coulisses du dialogue entre politiques et religions

Analyse | Les responsables de culte, en tant que composantes de la société civile, sont de plus en plus consultés par l'État, notamment sur l'actuel projet de loi sur la fin de vie. Ils regrettent toutefois que leur participation soit souvent cantonnée aux sujets de société et de laïcité. Religions et société, la nouvelle donne.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
La Croix, le 27 février 2025**

(...)

Depuis les années 1960-1970, les relations entre ces deux sphères de la société se sont fluidifiées et apaisées, selon Philippe Portier, directeur d'études à l'École pratique des hautes études et spécialiste de la laïcité. « Il n'y a plus, comme c'était le cas il y a un siècle, un conflit frontal entre la religion dominante et les pouvoirs publics, avec une stricte séparation entre les deux, relève-t-il. On assiste à une "laïcité de coopération". L'État ne gouverne plus seul, mais a ouvert sa réflexion à l'ensemble des forces de la société civile, telles que les syndicats, les associations et les cultes. »

(...)

Chaque culte dispose également de ses outils, à l'image de l'Instance annuelle de dialogue entre le gouvernement et l'Église catholique instaurée en 2002, et du Forum de l'islam de France, un format d'échanges entre l'État et le culte musulman depuis 2022. « Nous cultivons par ailleurs des liens plus informels, en fonction des affinités personnelles, qui font parfois davantage avancer nos sujets », précise Haïm Korsia.

(...)

Les responsables religieux disent eux aussi regretter que leur participation soit souvent cantonnée aux sujets de société et de laïcité, comme la loi de 2021 confortant le respect des principes de la République. « L'État a longtemps délégué aux Églises la régulation de la vie privée et les affaires de famille. La même philosophie est restée », analyse Philippe Portier.

(...)

C'est justement pour élargir son domaine d'influence que la Conférence des évêques de France a créé en septembre dernier un pôle « affaires institutionnelles » dirigé par Céline Reynaud-Fourton. « Nous avons une réflexion à apporter dans de nombreux domaines, comme le monde du travail, le social, la culture..., détaille-t-elle. Mais le prisme français reste influencé par la loi de 1905 alors que chez nos voisins, la parole porte sur des thématiques bien plus diverses. À Bruxelles, cela n'étonne personne de parler de la finance durable ou de l'éthique des relations internationales avec les représentants des cultes. »

[Lire la suite](#)



Laïcité : curés et maires, une lutte d'influence qui a marqué l'histoire

Analyse | À l'image de Don Camillo et Peppone, les relations entre l'édile de la commune et le prêtre ont été parfois tumultueuses, illustrant la lutte d'influence à laquelle se sont longtemps livrés l'État et le clergé à l'échelon local. Religions et société, la nouvelle donne.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
La Croix, le 19 février 2025**

(...)

Si le trait est volontairement forcé, le fond lui n'est pas si éloigné de la réalité. En France, comme en Italie, les archives de la presse locale regorgent de ces querelles qui ont parfois empoisonné la vie des villages. C'est que le prêtre, représentant de la religion dominante, a longtemps été le seul lettré. Dans un pays découpé en paroisses où la vie s'organisait autour de l'Église, il était par ailleurs celui chargé, en vertu de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), d'inscrire dans ses registres les grands événements de la vie : naissances, baptêmes, mariages et décès.

(...)

« Leurs relations dépendent des époques et des régions, explique Jean Petaux. Dans l'Ouest, où les maires sont souvent d'anciens monarchistes qui se recyclent au sein de la République et poursuivent ainsi leur activité de notables, les liens sont étroits. Dans les régions radicales ou radicales-socialistes, notamment le Sud-Ouest, elles s'avèrent plus tendues. » Elles deviennent même concurrentielles au début du XXe siècle en région parisienne, où l'influence des communistes, « les sans-Dieu », est activement combattue, notamment par le biais des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Éclaireurs contre scouts, Francs et Franches Camarades contre Jeunesse ouvrière chrétienne, clubs Léo Lagrange ou patronage.

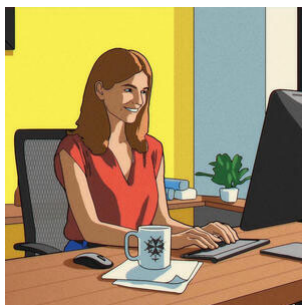
(...)

La IIIe République, avec sa laïcité de combat, représente le point culminant de cet affrontement, avant de se dissoudre dans les nécessités des deux guerres puis du déclin démographique du clergé. Malgré leur opposition, Don Camillo et Peppone, qui s'étaient côtoyés sur le champ de bataille, savaient aussi mettre leur antagonisme de côté pour le bien des habitants de Brescello...

[Lire la suite](#)



RELIGION & TRAVAIL



« Sans ma foi, je n'apporterais pas ma touche au travail » : comment la religion inspire les salariés

Enquête | Les religions sont une puissante ressource dans la vie professionnelle des croyants. Ce constat, validé par un consensus académique, se vérifie par les témoignages que La Croix a recueillis et qui évoquent le respect de l'autre, la recherche de l'intérêt général, ou encore la promotion de valeurs éthiques dans leur métier.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
La Croix, le 26 février 2025**

(...)

Le consensus académique se confirme depuis plusieurs décennies, étude après étude : « Les religions influencent les motivations et les valeurs des travailleurs croyants, à travers la promotion de comportements éthiques, une vision du bien commun et un engagement en faveur de l'intérêt général, retrace Lionel Honoré, qui dirige l'Observatoire du fait religieux en entreprise. Il ne s'agit pas d'affirmer qu'ils sont mieux que les autres, simplement de constater que leur foi est une ressource puissante dans leur vie professionnelle. »

(...)

Les salariés croyants s'attachent à traduire leurs valeurs en actes. Cadre dirigeante d'une entreprise de 800 salariés en région parisienne, Isabelle (1) suit une ligne claire. « En tant que protestante, je m'applique à incarner la notion religieuse du pardon par l'octroi d'une deuxième chance. Toute personne qui commet une erreur et qui la reconnaît peut se voir proposer un deuxième poste. »

(...)

Pour certains salariés, le choix de l'entreprise doit aussi être conforme à certaines valeurs issues de leurs convictions religieuses. En interrogeant des convertis à l'islam, Hugo Gaillard, chercheur à l'université du Mans, a rencontré des personnes qui s'orientent vers des ONG ou des entreprises créées par des musulmans, « pour pratiquer aisément leurs rites religieux mais aussi se donner l'opportunité de réaliser de bonnes actions via leur métier ». Sans oublier ceux qui tournent le dos au secteur bancaire à cause des taux d'intérêt usuraires, condamné par l'islam. Comme en écho, Sophie, la catholique, raconte comment elle a quitté sa robe d'avocate en droit des affaires « car ce milieu était trop "requin" à (ses) yeux ».

Et les cas de conscience dans tout ça ? « Quand un collègue musulman me demande de prendre tous ses vendredis après-midi pour la grande prière, je refuse car ce serait ouvrir la boîte de Pandore. En tant que croyant, je me dois de mettre des limites car la religion ne peut pas s'imposer à l'entreprise », répond Mohammed d'une voix douce et ferme.

Lire la suite



RELIGION MONOTHÉISTE




Catholique, juif, musulman : quand trois représentants religieux se rencontrent...

L'INTERVIEW D'AYMERIC | Oui, il est possible de réunir trois représentants religieux, issus du catholicisme, de l'islam et du judaïsme, pour échanger de façon apaisée. Je les avais conviés chez Brut car ils représentent les trois principales religions monothéistes en France. Je n'oublie ni les autres religions, ni bien sûr les athées, mais souhaitais donner ici un temps de parole conséquent à chaque dignitaire, si bien que limiter à trois leur nombre me semblait convenir pour que la discussion reste fluide. Résultat : durant une heure, Chems-Eddine Hafiz (recteur de la Grande Mosquée de Paris), Haïm Korsia (grand rabbin de France) et Éric de Moulins-Beaufort (président de la conférence des évêques de France) ont pu exprimer leur point de vue sans que leur parole soit coupée. Je peux attester de leur respect mutuel, quand la caméra était allumée comme lorsqu'elle fut éteinte. J'espère que cette bonne entente se poursuivra dans les commentaires. Je vous remercie donc par avance de vous montrer respectueux des avis des uns et des autres et vous invite à me poser toute question que vous jugerez utile : je me ferai un plaisir d'y répondre.

Chapitres

00:00:00 - Intro,
00:02:30 - C'est quoi Dieu pour vous ?
00:04:58 - Le doute et la foi,
00:08:14 - Conflits et religion,
00:11:17 - La laïcité,
00:12:59 - Laïcité et citoyenneté,
00:18:35 - Rôle de la religion dans la société,
00:22:10 - Place des femmes dans la religion,
00:28:30 - Homosexualité et religions,
00:34:15 - Acceptation des transsexuels en Islam,
00:39:16 - Humour et religion : limites et acceptation,
00:43:31 - La représentation dans la culture musulmane,
00:46:34 - Importance de la connaissance,
00:48:51 - L'importance de la rencontre et la compréhension des autres,
00:52:01 - Responsabilité médiatique.

 Cette interview est aussi disponible dans notre podcast "L'interview des gens connus", sur toutes les plateformes d'écoute : <https://audmns.com/TzRGaxk>

[Voir la vidéo](#)



SECTE



Hanea, une influenceuse chez les mormons : « Il a fallu que je renie mon côté matérialiste »

Le phénomène des tradwives (« épouses traditionnelles »), nombreuses dans la communauté mormone, reflète une Amérique chrétienne et ultra-conservatrice, mais dépasse les frontières des États-Unis. La célèbre tradwife suisse Hanea nous raconte son parcours, de la télé-réalité des « Marseillais » à Salt Lake City.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
Le Parisien, le 22 février 2025**

(...)

La tradwife - contraction de traditional wife, « épouse traditionnelle » en français - incarne la femme « parfaite », dévouée à son foyer, reflet d'une Amérique traditionnelle, chrétienne et ultra-conservatrice. Le mouvement dépasse aujourd'hui les frontières des États-Unis, où il a connu un gain de notoriété lors du premier mandat de Donald Trump, en 2016, ses ambassadrices détournant le célèbre slogan « Make America Great Again » en « Make traditional housewives great again » (« Rendre leur grandeur aux femmes au foyer »).

(...)

La loi mormone est très stricte, Hanea doit s'habiller modestement, jusqu'aux sous-vêtements, blancs, longs et amples, à récupérer au Temple. Elle ne doit consommer ni alcool, ni thé, ni café. Ni son mariage avant qu'il soit célébré. Un franc « oui » mutuel atteste leur respect de cette sacro-sainte règle de chasteté. « Mais, attention, on a le droit de prendre soin de soi ! La chirurgie, aux États-Unis, ça y va », lâche-t-elle. De son ancienne vie, elle a gardé quelques injections dans les lèvres et ses sacs Hermès : « Ça, on ne s'en sépare pas ! »

Si elles se présentent comme des gardiennes de traditions conservatrices, ces « trad-influenceuses » n'en sont pas moins ultra-connectées, et sont même rémunérées pour partager ce mode de vie. La douceur des musiques et des voix off remplace le côté parfois bling-bling des influenceuses classiques. L'idée est de mettre en avant un quotidien riche en temps, plus qu'en marques.

(...)

La Suisse affirme que ses followers sont en majorité des femmes francophones, âgées de 25 à 35 ans. Comment expliquer que cette génération post-#MeToo puisse adhérer à des valeurs aussi traditionnelles ? « Ce mouvement véhicule un imaginaire accroché aux années 1950, une période idéalisée, où les rôles de « chacun dans la société étaient clairs », observe Dimitra Laurence Larochelle. Elle note une sorte de retour en arrière. « La montée de cette influence dans les années 2020 peut être considérée comme une réponse post-#MeToo », poursuit-elle.

Lire la suite



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP



Réalisé avec [Scoop.it](https://www.scoop.intl.com/)